

# Citoyenneté

**1**989. Le bicentenaire de la Révolution française remet au goût du jour les mots « *citoyen* » et « *citoyenneté* ». Pendant des décennies, ces mots étaient restés au placard. Mais, justement, en 1989, il y a la nécessité de combler le grand vide idéologique laissé par l'effondrement des régimes issus de la Révolution d'octobre, la nécessité de répondre aux aspirations démocratiques d'un grand nombre au moment où la crise sociale laisse, dans les pays de l'ouest, des millions de personnes sur le bord du chemin, la nécessité d'inventer un nouveau paradigme, une nouvelle utopie. Alors, allons-y pour la citoyenneté, avec son aura léguée tant par la Grèce antique que par la Révolution française. Pareil héritage ne saurait mentir !

Ce concept de citoyenneté a, de plus, et paradoxalement, le mérite de l'abstraction. Il n'est entaché par aucun échec. Il n'a pas de sang sur les mains, même s'il faudra bien des années à la République française pour abolir l'esclavage, promulguer la liberté de la presse, ou reconnaître le droit de vote aux femmes (en 1944, tout juste cinquante ans) et, plus récemment et de manière limitée, aux ressortissants étrangers d'un pays membre de l'Union Européenne.

**Mais cela ne saurait suffire à expliquer son succès. Comment expliquer la modernité de la citoyenneté ?**

**Face aux désordres du monde, des mondes, la démocratie apparaît, plus que jamais, comme le cadre du nécessaire et du possible. Et la citoyenneté comme la possibilité effective d'assurer son exercice.**

C'est pourquoi il me semble nécessaire, en préalable, de parler des valeurs de la citoyenneté :

- l'égalité des êtres humains, quels que soient leur sexe, leur origine, leur âge
- l'existence d'un pacte social, plus ou moins explicite, codifiant droits et devoirs
- l'éthique de la responsabilité, enfin.

Nous y reviendrons. Nous y reviendrons car, justement, ces valeurs peuvent sembler, y compris dans nos propres démocraties, des vœux pieux. Une grande partie des citoyens renoncent ainsi à exercer leur droit de vote. En

mars dernier en France, à l'occasion des élections municipales, les records d'abstention pour cette élection de proximité, puisqu'il s'agit d'élire le conseil municipal de sa commune, ont été battus : près de 50% à Nantes, plus de 50% à Saint Herblain, seconde ville de la Communauté Urbaine de Nantes. Et dans ce pourcentage d'abstentions volontaires, je ne compte pas les jeunes qui ne se sont pas inscrits sur les listes électorales (on les estime à plus de 50% entre 18 et 25 ans), ni les ressortissants étrangers hors Union européenne pour lesquels il n'y a toujours pas de citoyenneté politique reconnue.

Une telle attitude ne peut s'expliquer autrement que par la panne des valeurs mêmes de la citoyenneté :

- comment parler d'égalité quand les différenciations ne cessent d'être confortées : différenciations sociales, au niveau des revenus mais aussi du droit au travail, au niveau des logements et du cadre de vie avec la ghettoïsation de certains quartiers. Permanence d'une ségrégation entre les femmes et les hommes. Et d'un racisme, qu'on peut aussi appeler ultra-nationalisme, vis à vis des immigrés, des autres. A ce propos, qu'il me soit permis, ici à Cluj, de citer Romain Gary, un des nombreux écrivains français immigrés, lituanien de naissance, expliquant ce qui, selon lui, différencie patriotisme et nationalisme : « *le patriotisme, c'est l'amour des siens, le nationalisme c'est la haine des autres* ». Vous l'aurez compris, ce message n'est pas du tout anonyme. Et, comme on dit en français, à bon entendre ...
- comment parler de « pacte social » dans une société où les inégalités ne cessent de se creuser, ou quand des histoires et des identités, linguistiques, culturelles, religieuses, sont bafouées ?
- comment parler d'éthique de la responsabilité quand la société semble réduite à un ensemble d'individus agissant rationnellement et recherchant leur meilleure satisfaction personnelle avec les seules lois du marché comme régulateurs, autrement dit quand cette éthique de la responsabilité individuelle et collective n'est pas codifiée dans le code pénal et garanti par le service public ?

Et pourtant, c'est du moins ma conviction, si la citoyenneté est et reste d'une extraordinaire modernité, c'est qu'elle est – qu'elle doit être –, à la fois, le moyen et un des buts de notre aventure humaine, ici et maintenant.

C'est elle, en tout cas, qui a été ma boussole pendant les douze années, où j'ai été élu municipal de la Ville de Nantes, comme elle l'est aujourd'hui dans ma fonction de président de l'ACCOORD, l'agence municipale pour la réalisation des activités socio-éducatives et culturelles de la Ville de Nantes. Une boussole, un souci quotidien, une volonté permanente et un moyen pour tenter de lever les obstacles et franchir les ornières. Je vais tenter de l'illustrer en m'arrêtant sur trois volets sensibles, notamment au regard de la crise urbaine qui touche aujourd'hui la majeure partie des villes européennes : la laïcité, l'intégration et la parité.

## Laïcité.

La laïcité me semble être un des fondements de la citoyenneté, bien qu'aujourd'hui seulement une dizaine d'Etats dans le monde s'en réclament explicitement. Que dit la loi française de 1905 : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes. Elle ne salarie ni ne subventionne aucun culte* » Chaque mot a son importance : la République assure la liberté de conscience, assure c'est à dire qu'elle est tout sauf passive : sa neutralité garantit la sécurité et donne confiance aux citoyens d'exercer librement le culte de leur choix.

Concrètement, rien n'est simple :

- comment garantir la liberté de culte à une religion dynamique, comme l'est l'Islam en France, seconde religion du pays, mais avec un important déficit de lieux de culte ? (alors que l'Etat français prend en charge l'entretien de tous les lieux de culte antérieurs à la loi de 1905, c'est à dire la quasi totalité de nos cathédrales et églises). Comment garantir la liberté de culte dans la spécificité temporelle et spatiale de

ses expressions ?

- dans l'éducation, comment respecter ce principe de neutralité et en même temps garantir aux parents le droit pour leurs enfants à une information et à une formation religieuse ? Comment, à travers le service public de l'éducation par exemple, favoriser l'apprentissage des enfants à la citoyenneté en développant leur esprit critique ?
- comment réglementer le prosélytisme, sachant que la liberté de conscience induit nécessairement le droit de convaincre l'autre ?

### La laïcité est le cadre de la citoyenneté républicaine.

C'est ainsi qu'à Nantes nous avons choisi de nouer un dialogue régulier avec toutes les communautés religieuses. La municipalité se situe comme partenaire public pour favoriser la construction d'une mosquée répondant aux besoins et aux attentes des Musulmans. La construction de ce lieu de culte sera intégré dans le plan d'urbanisme, et le terrain où sera construite cette nouvelle mosquée sera mis à disposition de l'association des Musulmans dans des conditions favorables.

L'essentiel c'est la démarche : pour tisser des rapports de confiance avec nos concitoyens musulmans, il a d'abord fallu que les élus, leurs élus, reconnaissent comme légitimes leurs convictions religieuses, et l'affirment publiquement. Il a fallu aussi reconnaître leurs associations, et prendre en compte effectivement l'insuffisance de lieux de culte dignes. Vous le savez sans doute, en France, on parle parfois de « l'Islam des caves », là où se sont longtemps réfugiés les Musulmans pour exercer leur culte. Parce qu'ils sont humiliants pour les personnes qui les fréquentent, ces lieux ont tous eu des conséquences catastrophiques, y compris en terme de développement de l'intégrisme. La force de la laïcité c'est de démontrer à tous, croyants et non-croyants, la possibilité, l'évidence même, de vivre librement sa foi religieuse, son agnosticisme, ou son athéisme, comme ci-

toyen de la cité.

**Laïcité donc, comme apprentissage civique du respect mutuel, de la reconnaissance de l'autre, mais aussi comme volonté de développer l'esprit critique qui fait le citoyen actif et responsable dans une société démocratique.**

## Intégration.

L'intégration, comme concept, ne cesse d'être discuté. Pour situer la spécificité de la démarche des femmes et des hommes, (peut-on parler de communautés ?), issus de l'immigration, trois termes reviennent le plus souvent : insertion, assimilation et intégration.

Traditionnellement les courants conservateurs défendent celui d'assimilation : les immigrés et leurs enfants doivent s'assimiler, c'est à dire véritablement devenir transparents dans la société qui les accueille. Mais cette société n'est plus une terre d'accueil, elle est déjà une terre de vie, que les migrants construisent déjà, et enrichissent. Le couscous est ainsi devenu un plat français, comme la poule au pot du bon roi Henri, comme le reggae et le rap participent de la culture universelle.

Alors, Insertion ? Comme l'image qu'on insère dans un texte ? Le terme apparaît moins violent. Il est, effectivement, discret : l'immigré, l'enfant d'immigré doivent s'insérer... et sans doute se faire un peu oublier.

Reste l'intégration, l'intégration citoyenne. Elle reconnaît chaque individu dans sa globalité et dans sa singularité. Ce qui suppose de connaître et de reconnaître les héritages culturels et sociaux de ces femmes et de ces hommes, qui, comme chacune et chacun de nous, sont aussi le produit d'une histoire singulière et d'une histoire sociale.

Les citoyens de Cluj comme ceux de Nantes sont ainsi le produit d'histoires singulières et d'histoires sociales, y compris dans leurs formes les plus exacerbées comme les conflits armés ou, pour nous Nantais, l'esclavage avec le commerce triangulaire.

Permettez moi de citer l'écrivain Erik Orsenna, dans l'introduction qu'il a écrite, à la fin de l'année 1992 pour le catalogue de l'exposition « les Anneaux de la mémoire » que la Ville de Nantes a consacré à sa propre histoire esclavagiste :

*« La mémoire est la santé du monde. Sans elle, nous serions prisonniers à jamais de l'éternel retour, prisonniers de nos cruautés, de nos indifférences. Sans mémoire, on joue sans fin le passé, comme ces ânes aveugles que l'on oblige, sous la chaleur, à courir autour du puits pour faire monter l'eau des profondeurs. La mémoire est la petite voix qui nous répétant « jamais plus », nous ouvre la porte du présent, un présent tout neuf, libéré de cette malédiction qu'est la répétition éternelle. C'est assez dire qu'il ne faut pas tricher avec la mémoire, pas choisir dans la mémoire ». « Je salue Nantes », poursuit Orsenna, « qui ose se souvenir de tout. Elle fut négrière, comment l'excuser ? Mais d'autres villes assassinèrent leurs juifs, leurs protestants, et préférèrent enfouir ces horreurs au plus profond d'elles-mêmes. Je salue Nantes, plus elle se souvient, plus elle s'ouvre au monde. C'est que la vérité, présente ou passée, agrandit toujours celui qui prend le risque. La mémoire n'est pas seulement la santé du monde : c'est le terreau des rêves ».*

**L'intégration c'est pleinement assumer cette part de vérité de notre société et pleinement accueillir les différents apports qui lui dessinent son visage contemporain. C'est à dire, très concrètement aussi, permettre à toutes ces femmes et tous ces hommes issus de l'immigration d'être pleinement acteurs de la société dans laquelle ils vivent, en refusant toutes les discriminations et en leur accordant l'égalité des droits, y compris donc des droits politiques.**

Un seul exemple, lié à l'apprentissage des langues : favoriser l'apprentissage du français pour les migrants paraît évident. Reste à s'en donner les moyens. C'est ce que fait l'agence ACCOORD dans les dix neuf quartiers de Nantes où elle est implantée. Mais il est tout aussi important de permettre aux enfants

d'immigrés eux-mêmes, l'apprentissage effectif de ce qui a été souvent leur langue maternelle. D'ailleurs, si celle-ci est langue usuelle, c'est un atout dans un parcours scolaire. Il nous a pourtant fallu attendre la fin des années 90 pour que l'arabe soit enfin enseigné dans deux lycées nantais. Pourtant, cet apprentissage de la langue permet aussi de redécouvrir une identité en valorisant ses apports culturels par exemple.

Il y a quelques années, un ministre français de l'Intérieur, M. Pasqua a fait voter une loi sur la nationalité, rendant obligatoire pour les enfants d'étrangers nés en France – qui au préalable étaient Français de naissance, par le droit du sol – une démarche déclarative spécifique pour revendiquer la nationalité française. Cette loi a, depuis, été modifiée, mais son bilan a été désastreux.

Imaginez-vous un jeune à sa majorité, à 18 ans actuellement, nés de parents turcs ou, pourquoi pas, roumains, être obligé de déclarer devant le juge, devant le maire ou devant une autorité de police, qu'il revendique sa nationalité française, alors même que son voisin, né le même jour, dans le même quartier, la même ville, avec qui il a fréquenté la même école, est lui Français de plein droit ?

Imaginez aussi ce jeune devoir annoncer à ses propres parents qu'il a choisi d'être français, et qu'il n'est donc ni Turc ni Roumain, alors que justement il se sent à la fois citoyen de France et totalement Turc et Roumain par ses parents ?

La citoyenneté européenne, telle qu'elle découle du Traité de Maastricht, est une avancée considérable sur la voie de la déconnexion de la nationalité et de la citoyenneté. Un Britannique résidant en France a aujourd'hui le droit de vote aux élections locales et le droit d'exercer un poste de fonctionnaire. Tout en conservant sa nationalité britannique, il est citoyen européen. Il est évidemment délicat d'expliquer que ce qui est possible pour un ressortissant de l'Union ne le soit pas pour un ressortissant d'un autre pays membre par exemple du Conseil de l'Europe ou d'une ancienne colonie française. Mais l'essentiel me semble plutôt être cette rupture de la dualité nationalité/citoyenneté.

N'est-ce pas d'ailleurs Renan qui déclarait à la Sorbonne, en 1882, dans sa célèbre conférence sur ce qu'est une nation « *Les nations ne sont pas quelque chose d'éternel. Elles ont commencé, elles finiront* ». J'espère qu'à l'heure où l'Europe, notamment dans les Balkans, s'émiette en poussière d'états, nous en sommes de plus en plus proches.

## Parité.

La parité. Comment garantir effectivement l'égalité entre les hommes et les femmes, quand tous les paramètres, le nombre de femmes élues, le nombre de femmes cadres ou chefs d'entreprise, le temps de travail domestique, confirment la persistance de grandes disparités. L'éducation ? oui, l'éducation. Mais combien de décennies faudrait-il pour inverser la tendance ?

C'est dans ce débat que s'est forgée la notion de parité. Fortement débattue : la parité a été et est encore parfois assimilée à une discrimination positive, c'est à dire une rupture dans le principe républicain de l'égalité des citoyens. La loi fait aujourd'hui obligation, pour tout scrutin de liste, d'articuler obligatoirement, au maximum par blocs de trois, femmes et hommes, et pour tout parti politique de présenter à parité hommes et femmes aux élections au scrutin majoritaire direct, sous peine de ne pas se voir attribuer les aides publiques aux partis politiques. Cette loi est trop jeune pour qu'on en mesure les dynamiques. Mais, à l'évidence, une assemblée élue, un conseil municipal par exemple, où femmes et hommes sont à égalité, ne fonctionnera pas de la même façon. Cela peut paraître mineur, mais les plaisanteries grivoises et les remarques sexistes, n'ont déjà plus cours.

Les adversaires de la parité, et il y en a toujours, même si je ne crois pas que l'on revienne sur cette loi, expliquent aussi que demain, on obligera à un quota de musulmans, à un quota de tziganes, à un quota d'homosexuels, etc..., etc... et que c'en sera fini de l'égalité républicaine. Il n'est pas possible de balayer cette critique d'un revers de main, pour plusieurs raisons :

- La présence de toute minorité dans un système de démocratie représentative conforte la légitimité de cette démocratie. Les élections municipales de 2001 en France ont ainsi vu une entrée significative de jeunes nés de parents immigrés dans les conseils municipaux. Depuis mars dernier, la Ville de Nantes a ainsi trois élus d'origine algérienne. Elle n'en n'avait aucun auparavant. Cette présence d'élus arabes et berbères ne peut que conforter la confiance des citoyens arabes et berbères de Nantes dans le système démocratique. Mais, à la différence de la parité, nos trois conseillers municipaux ont été élus non pas en fonction de leur origine, mais comme représentants de leur parti. Sur ce point, la critique des adversaires de la parité n'est donc pas fondée.
- Mais, en même temps, interrogent nos critiques, ces élus d'origine maghrébine ne vont-ils pas être perçus, par une partie de leurs pairs, d'abord comme des représentants de leur communauté ? A l'évidence, la réponse est oui. Mais qu'est-ce que cela change ? Tous les élus, hommes ou femmes, ont aussi une histoire singulière et un héritage social. Plus pertinente est le constat que cette parité ne concerne que le terrain politique, comme si la citoyenneté se limitait à ce terrain. Mais, me semble-t-il, il est tout à fait possible et souhaitable d'imaginer une parité, par exemple dans le recrutement des enseignants par une Université, ou dans celui des cadres dans une entreprise, etc... Reste à savoir si c'est la loi qui doit l'imposer, ou simplement inciter. Actuellement en France, chaque entreprise est obligée de présenter chaque année aux représentants du personnel un rapport social complet sur la vie de l'entreprise, ce rapport fait désormais obligation d'analyser les situations spécifiques des femmes en terme de responsabilité. C'est une des formes possibles pour aider aux nécessaires prises de conscience.

**La parité ce n'est pas un quota.**

### **C'est reconnaître que le genre humain est sexué, et appliquer cette reconnaissance à la citoyenneté.**

Pour conclure cette déjà trop longue introduction, je voudrais simplement aborder la citoyenneté sociale, selon la terminologie inventée par Madeleine Rébérioux, alors Présidente de la Ligue française des Droits de l'Homme, et la citoyenneté active, mise en valeur avec la riche expérience du budget participatif de la ville brésilienne de Porto Alegre. Tout simplement parce que la citoyenneté réside d'abord dans la volonté d'instaurer le débat et la délibération publics autour des questions de société et d'actualité, et que les questions sociales et démocratiques sont au cœur de la crise urbaine.

Aujourd'hui, chacun/e comprend, du moins je l'espère, qu'il ne peut y avoir de démocratie sans l'existence de contre-pouvoirs. C'est vrai au point de vue politique, c'est vrai au point de vue social. Trop souvent, les responsables politiques courent après la société réelle plus qu'ils ne la précèdent. C'est une évidence pour tout ce qui concerne l'évolution des mœurs, la place faite aux jeunes, la démocratie à l'entreprise, etc...

### **La citoyenneté réside aussi dans l'émergence et l'affirmation de telles structures collectives de contre-pouvoirs, sous leurs différentes formes, spontanées, associatives, syndicales, politiques, comme garants d'un équilibre démocratique.**

La grande innovation de nos amis brésiliens de Porto Alegre a été d'institutionnaliser, d'organiser l'intervention directe des habitants dans la gestion de leur ville en leur accordant le pouvoir d'élaborer le budget de leur ville, de définir les priorités, de choisir les investissements. C'est ce qu'on appelle le « budget participatif ». Les élus du peuple ne sont plus seulement les gestionnaires élus par les citoyens, mais ils ont choisi d'être les acteurs d'une nouvelle maïeutique populaire. C'est un renversement de tendance considérable, dans tous les domaines.

**Tournant définitivement le dos aux mythes du « grand soir », du « marché roi » ou du « guide génial », qui, tous, conduisent à la négation de l'être humain comme acteur de son histoire, la citoyenneté devient alors véritablement la clé de voûte du développement démocratique.**

François Préneau

---

François Préneau est président de l'ACCOORD Ville de Nantes, l'agence municipale pour la réalisation d'activités éducatives, sociales et culturelles. Conseiller municipal de Nantes de 1989 à 2001, François Préneau a assumé les responsabilités d'adjoint au maire en charge de la jeunesse et de l'intégration de 1995 à 2001.